



Plaques de cuisson vétusté

Par **osmose**, le **04/06/2015** à **18:59**

Je suis locataire depuis 8 ans la cuisine était équipée que des plaques électriques "Vitrocéramique" neuves .

A ce jour elles ne s'allument plus .

Est ce à moi de les changer où au Propriétaire

Merci de la réponse

Par **janus2fr**, le **05/06/2015** à **07:54**

Bonjour,

Si un changement s'impose suite à l'usure normale, c'est au bailleur de le faire. Si l'appareil est en panne suite à une mauvaise utilisation de votre part, c'est à vous. S'il est possible de réparer l'appareil "à moindre cout", c'est aussi à vous (vous devez les menues réparations).